



ASSOCIATION L'ETAPE

PROJET ASSOCIATIF 2013 – 2018

PREAMBULE

Le projet associatif constitue avec les statuts, les fondements de toute association. Il est l'expression collective des personnes qui décident de s'associer, la base de leur adhésion et la source de leur motivation. Il est l'acte fondateur qui donne sens à l'action associative, oriente le fonctionnement de l'organisme et des établissements qu'il gère. Il constitue une référence de gouvernance, de direction, d'animation et de travail pour les membres de l'association, les bénéficiaires, les partenaires et les salariés qu'elle emploie.

VALEURS - PRINCIPES

La personne humaine dans toutes ses potentialités, est au centre des conceptions de L'Étape. Celles-ci reposent sur la conviction que chaque personne a l'aptitude et la capacité de s'améliorer. Cette affirmation implique une attitude de respect et de bienveillance vis-à-vis d'elle, condition indispensable pour lui permettre de devenir actrice de sa propre existence.

La manifestation d'idéologies extrêmes et sectaires est souvent le signe d'une fragilité de l'individu. Cette fragilité est l'objet même de l'intervention de L'Étape. C'est pourquoi, elle fonde son action sur **l'humanisme et la laïcité**. La laïcité garantit la liberté de conscience, la liberté d'opinion et de croyances (religieuses et/ou philosophiques) à chacun. Elle incite au respect des autres et de soi-même, et favorise la tolérance mutuelle. En ce sens, elle impose aux administrateurs et aux professionnels de ne pas afficher de signes visibles d'appartenance religieuse dans l'espace associatif. La laïcité comme référence de l'action doit permettre aux personnes accueillies d'exercer leurs droits et d'assumer leurs obligations.

L'Étape, participe à la **vie de la cité**, consciente de sa responsabilité sociétale, sociale et environnementale (R.S.E.). Elle adopte une attitude d'ouverture, d'échange et de coopération, de questionnement et de recherche dans ses liens avec le corps social.

L'Étape met en œuvre une **gouvernance partagée** qui assure la cohérence et la cohésion entre les membres de l'association, les directeurs et les personnels salariés. Cette cohésion passe par l'adhésion au projet associatif. Cette conception implique une grande exigence dans le respect des droits des personnes accueillies et de leur participation active aux décisions qui les concernent.

Depuis 1958, L'Étape agit pour l'insertion sociale d'enfants, d'adolescents et d'adultes, femmes et hommes, en grande difficulté sociale.

Cette action de solidarité est enracinée dans une idée-force : **L'insertion.**

- **Insérer**, au sens de « **faire naître le désir de vivre** » et d'être acteur, rompre avec une vision négative de soi-même, agir pour restaurer « l'image de soi », apprendre à retrouver du plaisir et la satisfaction d'être,
- **Insérer**, au sens de **s'investir dans le réel** en s'y confrontant, s'inscrire dans un système social régi par la loi de l'échange ; développer le sentiment d'appartenance et d'utilité sociale, agir sur le social collectif et créer du lien social,
- **Insérer**, au sens de **préserver un lieu de mise à l'abri**, un espace de confiance, d'écouter et de favoriser la parole de la personne qui trouve sa place dans la cité. Vivre et habiter en exerçant ses droits et en assumant ses devoirs, devenir et être citoyen.

L'insertion est un agir situé dans un processus actif, acte social posé par la personne elle-même, acte inscrit dans une durée, c'est une dynamique au sein de la société.

Cette action de l'association l'ETAPE s'inscrit dans une double démarche : une démarche éthique et une démarche de projet

- **Une démarche éthique** qui vise à rechercher la décision la plus adaptée, réellement applicable, en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dont l'état de fragilité menace sa capacité de sujet et son existence.
L'éthique de l'association s'analyse en quatre composantes :
 1. Une éthique de **conviction**, fondée sur les valeurs de la primauté de la personne humaine, de laïcité et de solidarité,
 2. Une éthique de **discussion**, reconnaissant la liberté de pensée et de conscience et le respect de l'expression libre et égale de chacun,
 3. Une éthique de **responsabilité** où l'engagement individuel et collectif permet la cohérence entre les écrits, les paroles, les attitudes et les actes.
 4. Une éthique de **sollicitude** où la bienveillance dans la prise en compte des personnes accueillies leur permet de devenir acteur de leur vie.
- **Une démarche de projet** qui repose sur l'élaboration commune entre les différentes composantes de l'association. Démarche de projet qui se formalise dans le présent projet associatif en cohérence avec les projets d'établissement et de service. Le projet stratégique et les fiches d'orientation qui complètent ce projet associatif montrent la volonté concrète d'évolution dans les prochaines années au service des personnes en difficulté.

UNE DEMARCHE SOCIETALE DEPUIS 55 ANS

Depuis 1958, l'Etape agit pour l'insertion sociale dans un contexte qui se transforme profondément. Le travail social est parcouru d'interrogations. Chacun est confronté au risque de trouver normal de nombreux signaux alarmants : l'individuation semble s'imposer à tous. Les institutions sont en crise. La financiarisation et les mutations des structures économiques provoquent un chômage de masse et un appauvrissement. L'isolement social frappe les personnes dans leur habitat. Les solidarités de quartier et de proximité sont malmenées. Les fonctions intégratives des institutions sont remises en cause. La famille, l'école, la religion, le syndicalisme, la politique renvoient de plus en plus l'individu à lui-même. Chacun ne sachant plus ce qu'il peut légitimement espérer, s'oppose aux autres et s'enferme sur sa situation : autant d'indicateurs qui manifestent la profonde mutation à laquelle sont soumises les structures de notre société.

Les organisations et les acteurs du travail social doivent prendre leur place au cœur des transformations en cours de la société, l'Etape a fait le choix d'être présente dans ce mouvement.

Aujourd'hui, L'Etape, dans ce contexte, continue d'affiner ses pratiques et d'interpeler la société. Elle précise et réaffirme ainsi son nom d'association et ses ambitions :

L'Etape : comme **un lieu de mise à l'abri**, une pause et un arrêt dans le parcours de la marginalisation,

L'Etape : comme **un accompagnement** qui donne accès à la sécurité, un espace de confiance, et ensuite un lieu d'apprentissage ou de ré - apprentissage de la relation humaine.

L'Etape : comme **le parcours** lui-même entre deux périodes de vie, le chemin que chacun fait et sur lequel il avance et se construit.

Consciente de son histoire, de l'expérience et des compétences acquises L'Etape se veut clairement engagée avec ses salariés, en appui de leur travail et de leurs pratiques créatives, au service des personnes en difficulté.

Le projet stratégique qui complète le projet associatif présente des axes qui constituent des orientations d'approfondissement de la réflexion et de l'action pour les années à venir :

- 1) Poursuivre avec vigilance un accompagnement et une bienveillance adaptés à chaque personne ;
- 2) Répondre aux problématiques émergentes en Pays de la Loire ;
- 3) Accentuer les coopérations pour mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté ;
- 4) Formaliser et approfondir le travail de Recherche, Développement et Innovation ;
- 5) Faire vivre la gouvernance partagée, entre les différents acteurs de l'association ;
- 6) Communiquer à l'interne et à l'externe.

LE FAIT ASSOCIATIF : LIBERTE ET RESPONSABILITE

L'Etape créée à l'initiative de visiteurs de prison de Nantes, a évolué constamment. Elle réaffirme aujourd'hui son projet associatif et poursuit son action sociale et éducative. Ses membres sont profondément attachés au statut associatif, résultat d'un contrat entre des personnes de la société civile qui s'engagent et mettent en commun des idées et des moyens au service d'autres en difficulté sociales ou en situation de handicap. La liberté associative favorise la souplesse des initiatives et les capacités d'innovation.

L'Etape est membre de plusieurs fédérations et réseaux. Elle est partie prenante de plusieurs coopérations et organismes inter associatifs ; elle agit tout particulièrement au sein du Groupement Inter Associations de Coopération des Pays de la Loire (GIAC) dont elle est membre fondateur. Un des axes stratégiques d'action et de développement des prochaines années concerne la coopération entre associations qui se groupent pour améliorer encore la prise en compte et les réponses aux besoins des personnes en difficulté.

L'Etape est responsable de quatre établissements sociaux et médicosociaux qui développent des activités d'intérêt général, réglementées, ouvertes sur l'extérieur. Elle le fait dans une relation contractuelle avec la puissance publique : direction de la Cohésion Sociale, Agence Régionale de Santé, Conseil Général 44 et Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ses membres affirment que l'efficacité de l'action de l'association est fonction de la qualité de sa vie démocratique. La forme associative est pour l'Etape un apport indispensable à la cohésion du corps social, l'Etape veille aux conditions de son indépendance. Elle assure le renouvellement de ses membres pour maintenir sa capacité d'intervention. Elle entretient une vie associative nécessaire à ses finalités. Ses statuts accordent une place consultative au sein du conseil d'administration aux représentants des associations partenaires, des associations de familles et de ses salariés.

L'Etape mène son action en relation avec différents partenaires de son environnement (voisinage, entreprises, familles d'accueil, étudiants...). A ce titre, des citoyens engagés peuvent être partenaires de L'Etape et participer directement à la réalisation des missions d'insertion. Ces bénévoles animés d'un engagement militant individuel ou collectif agissent en cohérence avec le projet d'établissement auquel ils se trouvent associés. Ils concourent à leur manière au rétablissement du lien social, et offrent aux bénéficiaires de L'Etape un mode relationnel complémentaire de celui des professionnels. Ils peuvent s'ils le souhaitent être membres de l'association.

OBJET ET MISSIONS

<< L'Association a pour objet de venir en aide aux personnes en difficulté et de prendre en charge des publics souvent déstabilisés et en recherche d'insertion.

Elle s'adresse :

- à des enfants, des adolescents et des adultes,
- à des personnes seules, en couple ou en famille,
- à des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté sociale.

Pour ce faire, dans le respect des lois de la République et conformément aux valeurs humanistes qui fondent sa philosophie propre, L'ETAPE développe une action sociale et médico-sociale dont une part essentielle relève d'une mission déléguée de service public : c'est le « contrat social de L'ETAPE ». (article 2 des statuts).

Par difficulté, il convient d'entendre les troubles psychologiques et le handicap psychique, des déficiences intellectuelles ou sensorielles, l'isolement social et les situations de rupture, des troubles de la relation et de la confiance en soi, de graves carences familiales et éducatives, la délinquance et les passages à l'acte, et toutes les formes de marginalisation dues à la précarité économique et professionnelle...

Les publics accueillis à L'Etape ne sont pas définis une fois pour toute. L'Etape reste attentive à l'évolution des besoins sociaux nouveaux pour adapter ses réponses sur des territoires diversifiés. L'Etape cherche à dépasser les catégories administratives dans lesquelles la réglementation classe les personnes en difficulté pour montrer que les mêmes personnes relèvent de plusieurs champs de l'action sociale. Accueillant des personnes dont la problématique est complexe, elle a pour ambition de considérer ces personnes dans leur citoyenneté et leur globalité.

Entreprise sociale et solidaire des Pays de la Loire, l'Etape agit sur des territoires de proximité, se positionne comme acteur sociétal et participe aux politiques d'insertion. Elle est partenaire des pouvoirs publics, observatrice des besoins sociaux. Elle prend part à la définition de réponses adaptées. Forte de sa liberté associative, elle peut aussi interpeller les pouvoirs publics. Elle est facteur de modification de l'environnement social.

Association d'action sociale et médico-sociale, elle favorise les réflexions et les pratiques professionnelles mises en œuvre dans un questionnement humaniste et éthique. Cette position situe très souvent les activités dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation. Cette dimension créative doit être encore mieux reconnue et soutenue dans les années à venir

L'Etape a pour missions : **l'accueil, la protection et l'insertion** sociale, éducative et professionnelle, pour les personnes accueillies dans l'un des quatre établissements : le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, « CHRS l'Etape, hébergement et accompagnement », le « Centre d'Habitat l'Etape, lien social et accompagnement », la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Etape Jeunes », l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « L'Etape Tournière Services ».

Elle réalise ainsi des **missions d'intérêt général** principalement confiées, par les autorités, dans un cadre associatif et professionnel. En cohérence avec le projet associatif et avec l'approbation du conseil d'administration, ces missions sont déclinées dans les projets d'établissements rédigés par les professionnels. Le siège et les établissements coproduisent un service public, défini par la loi et des dispositions réglementaires. Ils font l'objet de conventions et contrats liant l'association aux décideurs publics.

L'Etape, par son conseil d'administration et le comité de direction, garantit, répond et rend compte de la réalisation de ces missions vis-à-vis des bénéficiaires et des pouvoirs publics. Elle recherche et détermine des modes d'**évaluation** de l'accompagnement et des prestations réalisées. Cette évaluation mesure l'adéquation des réponses aux besoins des personnes et montre la « **plus-value** » **sociale** produite. Elle répond aux obligations réglementaires d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité.

L'Etape est vigilante à rendre lisibles ses moyens, ses méthodes et ses résultats. Les équipes professionnelles des établissements sont partie prenante de cette évaluation dans une recherche de **meilleure efficacité**.

L'association l'Etape se réfère aux grands textes qui régissent à la fois la société et le secteur social et médico-social. Ainsi la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la charte européenne de la personne handicapée, les lois françaises n°2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les chartes des droits des personnes accueillies en établissement, inspirent, fondent et fixent les actions réalisées.

Approuvé au Conseil d'Administration du 23 Octobre 2013